

n'a pas mentionné que le gouvernement a essayé de ne pas tenir compte d'une importante étude s'échelonnant sur cinq années, à laquelle le Conseil du Trésor avait participé conjointement avec les syndicats.

Le Conseil du Trésor n'a pas aimé les résultats de cette étude; par conséquent, il a essayé de ne pas en tenir compte.

Un tribunal des droits de la personne mis sur pied par la Commission canadienne des droits de la personne a empêché le gouvernement de rejeter ces importantes constatations. Le gouvernement a alors contesté la décision du tribunal devant la Cour fédérale, et celle-ci, qui est la plus haute instance au pays, a donné raison au tribunal des droits de la personne.

Le ministre insiste beaucoup sur les sommes que le gouvernement a déjà consacrées à l'équité salariale, mais il omet de mentionner que le gouvernement doit encore un milliard de dollars à ses employés. Il ne s'agit pas d'un cadeau ou d'une aumône: il s'agit de sommes auxquelles ces fonctionnaires ont droit en vertu des lois fédérales canadiennes.

Les dispositions législatives fédérales en matière d'équité salariale ne sont pas adéquates. La Commission des droits de la personne propose depuis 1987 des modifications essentielles afin que ces dispositions soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. Voilà maintenant que le gouvernement laisse entendre qu'il pourrait adopter une mesure législative afin d'éliminer toute demande d'équité salariale qui serait antérieure à 1990. Encore une fois, au lieu d'essayer d'améliorer les lois, le gouvernement pense uniquement à se protéger.

Le ministre et le gouvernement ont éludé la question à maintes reprises. Je vais néanmoins poser encore une fois cette question, pour les infirmières qui se sont rendues sur la colline du Parlement aujourd'hui, ainsi que pour les physiothérapeutes, les bibliothécaires et toutes les femmes qui occupent des emplois à prédominance féminine: Le gouvernement va-t-il finalement accepter de verser à ces personnes les sommes auxquelles celles-ci ont fondamentalement droit?

• (1810)

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, d'après les statistiques officielles, l'écart salarial dans la fonction publique est de 24c. La situation s'améliore donc progressivement, et nous sommes certains que l'écart continuera de diminuer.

L'ajournement

Il est d'ailleurs nettement moindre pour les femmes qui ont été embauchées récemment et les jeunes employées, ce qui permet de supposer qu'il diminuera encore dans les années à venir.

C'est grâce aux efforts que le gouvernement a déployés dans le domaine de l'équité salariale que l'écart salarial a diminué et qu'il continue de le faire.

Quant à la fermeture du Bureau de recherches sur les traitements, elle n'aura pas de répercussions importantes sur l'écart salarial ni sur les règlements au regard de l'équité salariale. Le bureau est chargé de recueillir des données sur les taux des salaires, les gains des employés, les conditions d'emploi et les questions connexes dans la fonction publique et à l'extérieur.

Nous avons d'autres données que nous pouvons utiliser pour comparer les salaires des hommes et des femmes dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor, à titre d'employeur, croit qu'il est plus juste et utile de comparer les coefficients de salaire et les taux de participation selon les catégories d'emploi.

En ce qui concerne l'équité salariale, le gouvernement entreprend une vaste réforme du système de classification des emplois afin de concevoir et de mettre en application un programme d'évaluation universel. Cet exercice permettra d'établir des bases durables pour maintenir le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. Le gouvernement appuie ce principe, et nous sommes fiers des progrès que nous avons réalisés dans ce domaine important. Nous continuerons de respecter ce principe.

LES PÊCHES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, le 20 février 1992, j'ai posé un certain nombre de questions à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la flotte étrangère française qui a reçu l'autorisation de pêcher dans ce qu'on appelle la baie Sydney. On l'a autorisée à prendre 1 300 tonnes métriques de morue en 1990 et 1 600 tonnes métriques en 1991.

J'ai appris que la flotte étrangère française pêchera en 1992 le même quota que l'an dernier, soit 1 600 tonnes métriques de poisson.

Il est tout à fait inadmissible que le gouvernement du Canada donne aux pêcheurs étrangers accès aux stocks de poisson dont nous avons grandement besoin, ce qui menace le gagne-pain des Canadiens qui vivent de la pêche.

Je sais fort bien que le Canada et d'autres pays ont conclu des accords internationaux. Il reste cependant que, en tant que pays respectueux des lois et traditions de l'OPANO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique du